

Commune de La Pernelle



Plan Local d'Urbanisme

③ Orientations d'Aménagement

PLANIS

Amenagement - Environnement - Urbanisme

210 Rue Alexis de Tocqueville

50 000 SAINT LO

Tel 02 33 75 63 52








Fax 02 33 75 62 47

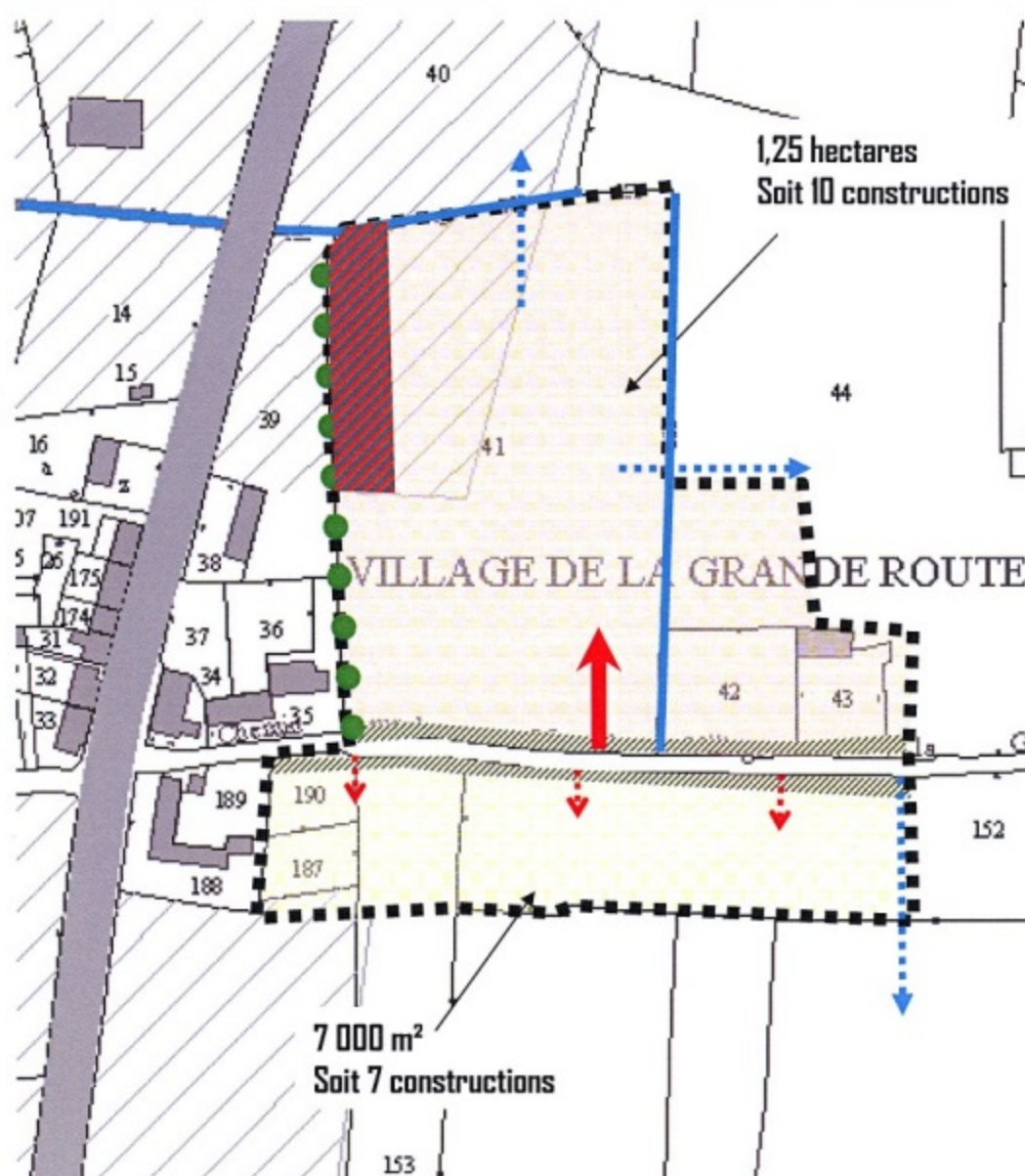
Email contact@planis.fr

APPROBATION	
<p>REVISION DU P.O.S. ET TRANSFORMATION EN P.L.U.</p>	<p>Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 27/04/2008</p>



Principes d'aménagement du secteur IAU de la Grande Route

-  Accès unique à la zone
-  Réserver une bande de terrain de un mètre de large de part et d'autre de la voie communale pour élargir la route (cession gratuite de terrains)
-  Retrait à respecter pour l'implantation de constructions à usage d'habitation (recul de 15 mètres)
-  Obligation de réaliser des accès groupés aux constructions pour éviter de multiplier les sorties sur la voie communale
-  Prévoir un accès pour desservir les parcelles situées au nord, à l'est et sud du secteur dans le cadre d'un développement ultérieur de l'urbanisation
-  Ruisseau existant à conserver
Un recul de 5 mètres est défini de part et d'autre pour l'implantation des constructions
-  Haie existante à conserver ou à créer



Préambule

Les Orientations d'Aménagement peuvent, en cohérence avec le **P.A.D.D.** prévoir les actions et opérations d'aménagement à mettre en œuvre pour assurer le développement de la commune.

Pour la commune de La Pernelle elles prendront la forme de **schémas d'aménagement de principe** de futures zones à urbaniser (à vocation d'habitat).

Les orientations d'aménagement sont opposables aux tiers dans un rapport de compatibilité, c'est-à-dire que leurs prescriptions doivent être respectées « dans l'esprit ».

Le zonage et le règlement doivent être **élaborés en cohérence** avec ces orientations.

Les Orientations d'Aménagement ont pour ambition de préciser les modalités d'aménagement futur de la commune dans un souci de développement durable.